



APPEL À CANDIDATURE

**ARTISTE ASSOCIÉ·E DE LA
FILEUSE - ARTS PLASTIQUES**

2024-2026

EN QUELQUES MOTS

La Fileuse est née de l'ambition de créer un tiers-lieu artistique, dédié aux différentes phases de création pour l'ensemble des disciplines, et qui vise à favoriser la reconnaissance de la valeur professionnelle de la création artistique

Depuis 2011, la Fileuse est un établissement culturel de la ville de Reims, situé dans le quartier Orgeval. Il s'agit d'un lieu de travail, de production et d'échanges pour les artistes professionnels de toutes les disciplines, et qui favorise l'expérimentation, la création et les rencontres artistiques sur le territoire rémois.

La Fileuse accueille des résidents dans une dynamique de projets, sur quelques semaines ou quelques mois. A côté de ces résidences dites de soutien, la Fileuse s'associe chaque année avec des artistes qui souhaitent s'inscrire dans une démarche volontaire au cœur de l'établissement. Le choix de ces artistes s'effectue par appel à candidature pour une bourse de résidence associée de production.

La résidence associée de production « arts plastiques » a pour but de permettre à des artistes plasticiens de développer leur démarche personnelle. Il s'agit pour la Fileuse de suivre pendant deux ans un artiste dans sa démarche artistique globale et de favoriser sa visibilité. La Fileuse souhaite instaurer un compagnonnage permettant de nouer des liens plus étroits avec des artistes qui habitent sur le territoire rémois. La Fileuse s'engage à promouvoir particulièrement ces artistes et à accompagner leur production ; eux-mêmes doivent considérer la structure comme leur soutien principal et s'en réclamer.

Les précédents résidents associés de la Fileuse

Le collectif Les Zinzolines (2012), Jean Bigot (2013), Charles Neubach (2014), Juliette Mock (2016), Pei-Lin Cheng (2017), Julien Royer (2018), Delphine Gatinois (2021), Ivan Polliart et Valéry Pelletier (2022), Gladys Bourdon (2023)

LA RÉSIDENTE

Cahier des charges

L'ESPRIT DU LIEU

La Fileuse est un lieu qui fonctionne par définition avec le collectif. Celui-ci se retrouve dans l'organisation des espaces : bruts et peu cloisonnés, ils sont largement organisés de façon modulaire.

Chaque résident dispose d'un espace qui lui est propre, qui correspond à ses besoins de travail, mais qui pour autant s'inscrit dans cet ensemble commun. Il appartient donc à chacun de veiller à la bonne cohabitation avec ses voisins, en harmonie avec les autres projets et les possibilités techniques du site.

Des espaces de vie collectifs permettent la rencontre et des échanges entre résidents.

Arts plastiques et arts de la scène sont considérés et accueillis avec une importance et un intérêt absolument équivalent.

Les principes de fonctionnement sont :

- L'accueil d'artistes professionnels, de toutes les disciplines.
- Un accompagnement dans les pratiques professionnelles (formation, aide technique et logistique)
- Un lieu décloisonné sur plus de 3000m²
- Un lieu dédié au travail, avec accueil exceptionnel de publics

OBJECTIFS DE LA RÉSIDENCE

La Fileuse accompagne le résident associé de diverses manières : support administratif, technique, mise en réseau, sollicitation pour des projets spécifiques.

La Fileuse attend des candidats des indications de direction artistique qui seront contextualisées et discutées tout au long des deux années de résidence, notamment en fonction des actions menées par la Fileuse et des résonances avec la création artistique des autres résidents.

Le résident sera associé aux actions artistiques menées par la Fileuse sur son site mais aussi les diverses actions hors-les-murs ou de développement des partenariats.

Le résident doit prendre en compte la spécificité du lieu et entrer en résonance avec le territoire local. C'est l'engagement dans une mutualisation des expériences qui est à imaginer entre l'artiste et la Fileuse.

LA RÉSIDENTE

Conditions

LES CONDITIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES

La résidence se conclut par convention. Elle est assortie d'une bourse de 3000 € brut, versée en deux annuités de 1500 € chacune. Toute exploitation de la production du résident fera l'objet d'un contrat et de rémunération distincts.

L'espace de travail est mis à disposition gracieuse, de même que les fluides, les aides logistiques et l'accès wi-fi.

Le résident doit disposer d'une assurance de responsabilité civile professionnelle.

LES MODALITÉS PRATIQUES

Le résident dispose d'un espace personnel de travail pour une durée de 2 ans. La résidence associée est déterminée par sa temporalité et non par un emplacement immuable au cœur du bâtiment. L'espace dédié au résident peut très bien évoluer au cours de la résidence selon ses besoins.

Le résident a accès à son espace de travail 24h/24h, toute l'année, à l'exception de 15 jours en août et de 7 jours en décembre.

La Fileuse dispose de machines-outils qui peuvent être utilisées sous la direction du responsable technique du site. Un véhicule utilitaire, conduit par un membre de l'équipe, peut également être mobilisé pour des transports sur Reims ou plus exceptionnellement la région.

Enfin, une cuisine et une douche sont disponibles sur place.

ENGAGEMENTS DU RÉSIDENT

Le résident s'engage à faire de la Fileuse le lieu principal d'exercice de son activité artistique. Il peut effectuer des projets sur d'autres territoires au cours de sa résidence, mais son espace à la Fileuse ne peut être considéré comme un simple espace de stockage.

Une sortie de résidence est organisée en concertation avec l'équipe de la Fileuse, à destination du public et des professionnels.

Un bilan écrit est demandé en fin de résidence.

Le résident sera amené à recevoir des publics dans son espace de travail, à raison d'une fois par trimestre au maximum.

MODALITÉS DE SÉLECTION

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ AU DÉPÔT D'UNE CANDIDATURE

- Résider administrativement sur une commune du Grand Reims.
- Être inscrit en tant qu'artiste-auteur auprès de l'URSSAF et justifier d'un code APE correspondant soit à la branche des arts graphiques et plastiques (9003A), soit à la branche des photographies (9003B).
- Offrir des garanties à la Fileuse en matière d'investissement dans le temps de résidence (par exemple la candidature à la résidence associée est incompatible avec un emploi à temps plein hors du champ artistique).
- En cas de candidature d'un collectif, les artistes constitutifs du collectif doivent justifier séparément des mêmes critères. Les modalités d'accueil et financières sont inchangées et sont donc divisées.

CRITÈRES QUALITATIFS

- La Fileuse cherche en priorité des artistes ayant une démarche originale et plurielle. En effet la capacité du candidat à œuvrer dans des disciplines diverses, reflet de la variété des langages contemporains (performance, multimédia, installation), sera un atout majeur.
- Par ailleurs, la résidence de deux ans étant un véritable échange, la Fileuse attend des candidats qu'ils soient en capacité d'apporter des impulsions neuves et que les projets qu'ils mettent en œuvre permettent à la structure d'améliorer son ancrage dans des réseaux régionaux ou nationaux.
- Adéquation du projet avec l'esprit et les espaces de la Fileuse, et volonté d'échange avec d'autres artistes, mais aussi avec des publics variés.

CONSTITUTION DU DOSSIER

LE DOSSIER DE CANDIDATURE DOIT COMPORTER LES ÉLÉMENTS SUIVANTS, RÉUNIS EN 1 DOCUMENT PDF UNIQUE :

- Le formulaire de renseignements annexé au présent appel à candidature, rempli et accompagné des pièces justificatives demandées
- Une note d'intention sur la démarche artistique et son développement possible au sein de la Fileuse, accompagnée de visuels de travaux réalisés sur les 5 dernières années (minimum de 5 images légendées). En cas de présence de vidéo, un lien hypertexte vers la vidéo devra être ajouté.
- Un CV comportant des informations relatives à la formation, aux expositions et autres références artistiques de l'artiste ou de l'équipe artistique.
- Un budget prévisionnel de l'activité sur les 2 années à venir, faisant apparaître l'apport en nature de la résidence à la Fileuse.
- Une liste des besoins techniques (notamment le métrage de l'espace de travail) et des nuisances possibles (son, poussières, etc.) pour le voisinage prenant en compte la spécificité d'un espace non cloisonné et non-insonorisé
- Une liste des actions envisagées avec les partenaires du territoire. Vous pouvez mentionner des actions déjà en cours.
- Le présent document signé en 7e page.

INFORMATIONS PRATIQUES

JURY

Une première sélection sur la base de ce dossier retiendra 4 candidats maximum, qui seront reçus par un jury composé comme suit :

- Un élu de la ville de Reims
- La responsable de la Fileuse
- Le chef du service Création artistique (direction de la Culture de la ville de Reims)
- Une personnalité qualifiée des arts plastiques

CALENDRIER

Date limite de réception des dossiers :

10 juin 2024

Les candidatures doivent être adressées en format numérique, avec accusé de réception. Les dossiers incomplets ou remis hors délais ne seront pas traités.

Semaine du 1er juillet 2024

Présentation de 4 candidats devant jury

Fin juillet 2024

Résultats et désignation du lauréat.

L'entrée en résidence peut s'effectuer à compter du 1er septembre 2024.

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Exclusivement par voie dématérialisée à fileuse@reims.fr

En cas de dossier dépassant 8 Mo, l'envoi doit se faire par un service de transfert de fichiers (type Wetransfer, Smash ...)

RÉSULTATS

Les candidats sont avertis des résultats par courrier.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Elsa Bezaury

06 24 07 08 56 / elsa.bezaury@reims.fr

Un rendez-vous préalable au dépôt du dossier est fortement conseillé aux artistes ne connaissant pas la structure.

DÉCLARATION

Par le dépôt de la présente candidature, je m'engage à respecter les conditions énoncées dans le présent document.

Fait à Le

Signature :

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Vous allez intervenir pour la Ville de Reims. En fonction du type de prestation artistique que vous allez effectuer et de votre statut, un mode de rémunération adéquat sera retenu. Aussi, nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire suivant et nous le retourner avec les pièces demandées

Activité pour laquelle vous êtes sollicité par la collectivité :

La personne désignée au présent questionnaire comme signataire doit être dûment habilitée à pouvoir signer les contrats.

Vous êtes artiste auteur

Nom : **Prénom :**
.....

Pseudonyme :
.....

Date de naissance : **Lieu de naissance :**
.....
.....

Nationalité :
.....

N° sécurité sociale :
.....

Pour les intervenants étrangers, le cas échéant, copie de la carte de séjour autorisant son titulaire à travailler en France

Adresse :
.....
.....

Téléphone : **Courriel :**
.....

Profession :
.....

Etes-vous fonctionnaire ? OUI NON

Activité principale :
.....

(indiquez la même mention que celle portée lors de votre déclaration d'activité auprès du Centre de Formalité des Entreprises ou Centre des Impôts de votre lieu d'exercice ou auprès de l'URSSAF...)

N° SIRET :
.....

Code APE :
.....

N°URSSAF :
.....

Etes-vous affilié à l'AGESSA* ? OUI NON **N° d'inscription :**

Etes-vous affilié à la MDA* ? OUI NON **N° d'ordre :**

Etes-vous dispensé de précompte ? OUI NON

Si oui, merci de nous fournir une copie de l'attestation de dispense annuelle de précompte pour l'année considérée. A défaut de transmission, le précompte sera réalisé.

Etes-vous soumis à la TVA ? OUI : Précisez le taux :% NON

Etes-vous adhérent auprès d'une société de gestion des droits d'auteur (ADAGP, SAIF...) ?

OUI (nom de la société) NON

Quels droits avez-vous cédés à cette société ?

Reproduction/représentation droits de suite internet

Vous êtes artiste ou technicien du spectacle

La Ville, organisatrice de spectacles, emploie directement des artistes ou techniciens. La collectivité est adhérente au GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel). Cet organisme permet à l'organisateur du spectacle de se libérer auprès d'un seul interlocuteur public de l'ensemble de ses obligations liées à l'embauche et à l'emploi d'un artiste ou technicien du spectacle vivant.

Nom : Prénom :
.....

Date de naissance : Lieu de naissance :
.....
.....

N° sécurité sociale :
.....

Adresse :
.....
.....

Téléphone : Courriel :
.....

N° Interne au GUSO :

Profession :
.....

Pour les artistes, précisez si vous demandez la déduction pour frais professionnels : Si oui, une attestation vous sera demandée

OUI 20% 25%

NON

Vous êtes producteur (achat de spectacles par la Ville)

Nom :
.....

Adresse :
.....
.....

Téléphone : Courriel :
.....

N° SIRET :
.....

CODE APE :
.....

N°URSSAF :
.....

Pour les associations, enregistrement en préfecture :

.....

Nom du Représentant de l'association / la société :

.....
.....

Qualité du Représentant de l'association / la société :

.....

Etes-vous soumis à la TVA : OUI NON

Précisez le taux :

.....

Numéro de la licence d'entrepreneur de spectacle de catégorie 2 et/ou 3 :

- Licence 2

.....

- Licence 3

.....

Dates de validité :

- Licence 2 : du/...../..... Au/...../.....

- Licence 3 : du/...../..... Au/...../.....

Autres régimes

Vous exercez en profession libérale, association, société, artisan ou autre organisme

Statut :

.....

Nom :

.....

Adresse :

.....

.....

Téléphone : Courriel :

.....

N° SIRET :

.....

CODE APE :

.....

N°URSSAF :

.....

Pour les associations, enregistrement en préfecture :

.....

Nom du Représentant de l'association / la société :

.....

.....

Qualité du Représentant de l'association / la société :

.....

Etes-vous soumis à la TVA : OUI NON

Précisez le taux :

.....

Vous bénéficiez de droits patrimoniaux sur les œuvres de l'artiste : OUI NON

